



**RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU LUNDI 03 JUILLET 2023**

LISTE DES DELIBERATIONS

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Bessé-sur-Braye, réunis en séance du 03 juillet 2023 ont délibéré sur les sujets suivants :

Nombre de membres :

En exercice : 13

Présents : 09

Votants : 09

Date de convocation : 23 juin 2023

Mme Anne DUMAINIL est élue Secrétaire de séance.

Demande d'une aide financière : décision individuelle - (Délibération n°202307DLAS15)

Demande d'une aide financière : décision individuelle - (Délibération n°202307DLAS16)

Goûter des Aînés Besséens : animation du 12 décembre 2023 –
(Délibération n°202307DLAS17)

M. le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration que la chanteuse « Delphine » accompagnée de Paola et Riton, étaient retenus pour le goûter du 1er décembre 2020 mais avec la COVID l'animation a été annulée et reportée le 07 décembre 2021, cependant le goûter a de nouveau été annulé. Le 06 décembre 2022 Delphine n'était pas disponible. Cette année elle peut assurer l'animation le 12 décembre 2023.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration décident à l'unanimité de retenir la formule en « trio » Delphine, Paola et Riton pour un montant de 920 euros (charges sociales comprises).

Mutualia : résiliation de la convention de partenariat –
(Délibération n°202307DLAS18)

M. le Président donne lecture d'un mail du 13 juin 2023, de Mme LEGROUX Pauline, conseillère commerciale MUTUALIA. Cette dernière explique que suite à la convention de partenariat signée le 20 septembre 2021, elle a eu quelques retours au début mais ils s'estompent avec le temps. Elle pense qu'il faudrait refaire une communication générale auprès des habitants de Bessé-sur-Braye. Elle propose :

- la création d'un événement à la salle pléiade (invitation des habitants de la commune sur une plage horaire, les habitants intéressés se déplacent) ;
- la mise en place d'une permanence sur une période (une journée / semaine pendant 1 mois pour un test afin de voir si cela permet aux habitants de venir plus facilement pour effectuer leurs demandes et comparaisons) ;
- la relance d'une communication papier pour rappeler la mise en place du partenariat aux habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, décide à l'unanimité :

* d'orienter Mme LEGROUX Pauline vers la mise en place d'une permanence au centre social à Bessé-sur-Braye afin qu'elle puisse elle-même assurer la publicité. De même que la salle Pléiade est à sa disposition pour la création d'un évènement. La publicité sera effectuée par Mutualia, après accord de la Commune ;

* de résilier la convention signée le 20 septembre 2021, comme prévu dans cette dernière, afin que la commune ne puisse pas être accusée de concurrence déloyale par rapport aux autres mutuelles.

La prochaine réunion du C.C.A.S est prévue le 18 septembre 2023 à 17 heures.

Fait à Bessé-Sur-Braye, le 11 juillet 2023

Le Secrétaire de séance,
Anne DUMAISNIL



Le Président,
Jacques LACOCHE



Date d'affichage sous format papier
Date de mise en ligne sur www.besse-sur-braye.fr.

: 12 juillet 2023
: 12 juillet 2023